

Image not found or type unknown



Contrat énergie : argent empoché, électricité jamais fournie

Par **Moujick**, le **18/04/2013** à **21:47**

Bonjour !
J'avais contacté un fournisseur d'électricité pour une maison en indivision que nous allions vendre. Ce fournisseur m'a demandé 50 € et n'a pas pu s'entendre avec ERDF pour que l'électricité soit remise dans cette maison. En recommandé avec accusé de réception, j'ai donc demandé au fournisseur de cesser toute tentative et de me rembourser les 50 € versés.
Je ne les ai jamais récupérés.
J'ai signalé le cas à UFC Que choisir et au service à la consommation et fraudes. Je n'ai aucune nouvelle.
A part prendre un avocat, je suppose que c'est "foutu" ?
Merci pour votre réponse.